

GARANTIE DE QUALITÉ

ekey garantit l'absence de défauts matériels et de vices de fabrication

pendant une durée de 36 mois à compter de la date d'achat

dans les conditions suivantes. Il n'est possible de faire valoir la garantie que dans le pays d'achat du produit.

Si le recours à la garantie est bien justifié, un appareil défectueux est remis dans un parfait état par une réparation ou par un échange. Il est totalement exclu que le client fasse valoir d'autres exigences relevant notamment d'éventuels dommages incidents ou consécutifs apparus dans le cadre du recours à la garantie. La responsabilité pour perte d'opportunités commerciales, de données ou de programmes ou pour manque à gagner du partenaire commercial est dans tous les cas exclue. La réparation ou le remplacement de l'appareil ne prolonge en aucun cas la garantie du fabricant. Cette dernière n'est pas renouvelée depuis le début pour la pièce réparée/remplacée.

Pour bénéficier de la garantie, vous devez fournir le numéro de la facture, la date de la facture et une description du défaut du produit faisant l'objet de la réclamation à ekey/au partenaire du service après-vente ou renvoyer le produit franco domicile à ekey/au partenaire du service après-vente ou au représentant national (voir <http://www.ekey.net/fr/>). Si le produit faisant l'objet de la réclamation est renvoyé à ekey/au partenaire du service après-vente, les frais d'expédition et le risque de perte ou de retard de l'envoi incombent au bénéficiaire de la garantie. C'est pourquoi, nous recommandons de souscrire à une assurance transport. ekey décline toute responsabilité pour les dommages dus au transport causés par un emballage non conforme ou insuffisant.

Aucune garantie ne couvre les produits endommagés ou devenus inopératoires en raison

1. d'une utilisation abusive, du non-respect des instructions d'utilisation contenues dans le mode d'emploi fourni avec le produit ou de l'utilisation des produits désignés dans le contrat avec des appareils ou programmes dont la compatibilité n'a pas été expressément validée par écrit par ekey,
2. de la modification du produit,
3. de tentatives de réparation par des tiers (autres que les partenaires de service après-vente désignés par ekey),
4. d'un transport ou d'un emballage non conforme en cas de retour du produit à ekey ou à un partenaire du service après-vente d'ekey,
5. d'une manipulation non conforme ou d'une charge mécanique (par ex. chute, choc, pression élevée ou événement similaire),
6. de l'installation non conforme de produits provenant de fournisseurs tiers, ni les produits qu'ekey s'est procurés auprès de sous-traitants contre lesquels, au moment du recours en garantie, une procédure judiciaire d'insolvabilité a été ouverte ou était imminente.

Les traces d'usure dues à l'usage quotidien (rayures, bosses, petites fissures, etc.) ne sont pas couvertes par la garantie.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout endommagement du sceau apposé en usine annule de manière irrévocable la garantie. Les interventions doivent être effectuées uniquement par les personnes expressément autorisées et dans le respect des règles antistatiques. Si vous avez constaté un défaut sur l'appareil mais que vous continuez de l'utiliser, ce qui entraîne des défauts supplémentaires ou de plus grande ampleur, ces dommages consécutifs ne seront pas couverts par la garantie.

Nous vous informons qu'après l'établissement d'un devis, des frais de traitement seront imputés si vous demandez le retour de l'appareil non réparé. A cet égard, lisez le paragraphe 6 des CGV d'ekey.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès avec les produits innovants d'ekey.